

**RAPPORT ANNUEL 2012 DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE
CONTRÔLE
DU GYMNASSE INTERCANTONAL DE LA BROYE**

La Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (CIP-GYB), composée de Mesdames et Messieurs les Député-e-s

Délégation fribourgeoise

François Bosson (en remplacement de Romain Castella), Elian Collaud,
Louis Duc, Fritz Glauser, Patrice Longchamp, Rose-Marie Rodriguez,
Andréa Wassmer et Michel Zadory

Délégation vaudoise

(jusqu'à fin juin 2012)

Jacqueline Bottlang-Pittet, Jean-Marc Chollet, Philippe Cornamusaz,
Christiane Jacquet-Berger, Roxanne Meyer Keller (présidente de la délégation)
Aliette Rey-Marion et Jacqueline Rostan

(dès le 1er juillet 2012)

Jean-Marc Chollet, Christelle Luisier, Serge Melly,
Roxanne Meyer Keller, Aliette Rey-Marion (présidente de la délégation),
Jacques Perrin et Claude Schwab,

sous la présidence du député Elian Collaud,

transmet aux Parlements des cantons de Vaud et Fribourg, conformément à l'art. 15 al. 5 de la Convention sur la participation des Parlements aux conventions intercantionales (CoParl), son rapport annuel 2012.

Conformément à son mandat légal, défini à l'art. 73 de la Convention intercantonale sur la création et l'exploitation du Gymnase intercantonal de la Broye, la commission interparlementaire a exercé la haute surveillance parlementaire sur cet établissement. A cet effet elle a tenu deux séances durant l'année 2012, auxquelles ont participé Mme la Présidente du Conseil du GYB, la conseillère d'Etat Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport du canton de Fribourg, et M. Thierry Maire, directeur du GYB. L'une et l'autre ont fourni les réponses et explications aux questions et demandes d'informations complémentaires.

Ont également assisté à ces séances : M. Daniel Noverraz, chef de la Division de l'enseignement gymnasial et professionnel du canton de Vaud, et François Piccand, chef du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré du canton de Fribourg, ainsi que la secrétaire de la

délégation fribourgeoise qui assume le secrétariat de la commission plénière pour les années 2012 et 2013.

1. Comptes 2011

La Commission interparlementaire de contrôle du GYB a examiné les comptes 2011 lors de sa séance du 23 avril 2012. L'exercice s'est clos sur un non dépensé de 635 041 frs, ce qui représente un écart de 4,6 % par rapport au budget.

- Les principales caractéristiques de ces comptes sont les suivantes :
- au plan des charges, les écarts les plus significatifs concernent les assurances et charges sociales, notamment le montant des remboursements APG, le traitement des enseignants remplaçants, inférieur aux prévisions mais difficile à estimer, les achats de mobilier et équipement auxquels on a pu renoncer ainsi que le poste d'aumônier représentant l'église réformée, qui est vacant;
- les produits de fonctionnement enregistrent 250 000 frs de plus que prévu au budget. Ce résultat provient essentiellement et à nouveau d'une sous-budgétisation de la subvention de l'OFFT dont la base de calcul comprend encore quelques incertitudes ;

La Commission interparlementaire de contrôle du GYB a approuvé les comptes 2011 à l'unanimité.

2. Budget 2013

La Commission a pris acte du budget 2013 lors de la séance du 19 septembre 2012. Ce budget, adopté par le Conseil du GYB, présente des charges en augmentation de 4,26 % à 15,736 millions. L'excédent de charges, d'un montant de 14,8 millions, est réparti entre les cantons de Fribourg (53,7 %) et Vaud (46,3 %), proportionnellement à leur nombre d'élèves respectifs.

A relever que :

- la hausse des effectifs de 2,7 % entraîne une hausse automatique des frais de personnel ;
- après 8 ans d'exploitation, les bâtiments du GYB exigent déjà quelques travaux d'entretien, ce qui est conforme aux prévisions.

3. Effectifs toujours à la hausse

Le cap des 1000 élèves a été franchi à la rentrée 2012-2013 : le 1^{er} septembre 2012, le GYB enregistrait en effet 1049 élèves inscrits (1^{er} septembre 2011 : 993 élèves inscrits), dont 63 % à l'Ecole de maturité et 37 % à l'Ecole de culture générale (ECG) et Ecole de commerce (EC). Toutes filières confondues, la proportion d'élèves fribourgeois atteint 53,8 % et celle des élèves vaudois 45,7 %, 4 élèves provenant d'autres cantons.

4. Vers un agrandissement du site ?

Les bâtiments du GYB ont été conçus pour accueillir environ 40 classes ou 900 élèves. L'évolution des effectifs (de 547 à 1049 de l'automne 2006 à l'automne 2012) ajoutée aux perspectives démographiques amènent à se poser la question d'un agrandissement du site.

Si aucun projet concret n'est à l'ordre du jour, il s'agirait, à court terme, d'acquérir la seule parcelle située dans le périmètre du Gymnase encore constructible. Cette parcelle se compose, d'une part, d'une zone constructible équipée de 8000 m², d'autre part, d'une bande faisant partie de l'espace

paysager central d'environ 2500 m². La commune de Payerne, qui en est propriétaire, est prête à la vendre. Des discussions sont en cours. Un prix de vente de l'ordre de 3 millions a été articulé. Un montant de 1,5 million a été mis en réserve en vue d'une éventuelle acquisition au compte des investissements 2013 de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) du canton de Fribourg, centre de charges 3229. La Commission interparlementaire de contrôle encourage cette acquisition.

5. Parking

La question d'un parking à l'usage des élèves du GYB revient sur la table de manière récurrente. Actuellement, un certain nombre d'élèves garent régulièrement leur voiture sur un terrain non aménagé, situé en zone « grise », à proximité de la piscine de Payerne. Des problèmes sont survenus par temps humide. La commune subit cette situation que sa syndique, Mme Luisier, qualifie de pénible, mais tolère.

A l'occasion d'une discussion sur ce sujet, la présidente en exercice du conseil du GYB, la conseillère d'Etat Isabelle Chassot, a clairement rappelé à la Commission que ce n'est pas le rôle d'un gymnase d'offrir des places de parc aux élèves. Le principe appliqué en la matière est constant et concerne l'ensemble des établissements de ce niveau. Les élèves sont en effet censés se déplacer au moyen des transports publics.

6. Conclusion

Vu ce qui précède, la qualité des réponses fournies aux compléments d'informations sollicités et la bonne marche de l'établissement en général, la Commission interparlementaire de contrôle du GYB recommande aux Grands Conseils des cantons de Fribourg et Vaud de prendre acte de ce rapport d'activité.

Au nom de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye

St-Aubin, le 12 novembre 2012

Le rapporteur:
(signé) *Elia Collaud*